

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander au gouvernement canadien de donner l'exemple sur la scène internationale en réclamant la fermeture des camps du viol et de la mort en Bosnie-Herzégovine.

Au moins 20 000 femmes et jeunes filles ont été enrôlées et soumises à des viols collectifs. Beaucoup sont mortes. Les enfants nés de cette violence et de cette haine sont abandonnés. Cette tentative de génocide laisse des traces profondes et horribles; les gens ne savent jamais si eux ou leurs proches seront encore en vie le lendemain.

Mes collègues néo-démocrates et moi avons pris la parole à la Chambre et avons écrit aux ministres pour leur demander de canaliser l'aide humanitaire du Canada vers les survivantes de ces camps du viol.

Après nos interventions, 250 000 \$ ont été prévus expressément pour aider les survivantes de ces viols. Mais vous le savez, c'est une goutte d'eau dans la mer. Les femmes ont un rôle clé à jouer dans la reconstruction de toute société, et ces femmes ont été profondément traumatisées. Elles auront besoin d'une aide beaucoup plus grande. J'ai écrit encore une fois à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui demander que l'aide spéciale soit accrue.

Je veux remercier les députés libéraux et conservateurs qui ont signé une déclaration que j'ai rédigée pour demander la fermeture des camps. Je crois que cette collaboration entre les partis représentés à la Chambre montre bien le genre de leadership dont nous avons besoin. Malheureusement, rien ne s'est fait par la suite.

J'ai demandé à la ministre responsable de la Situation de la femme si le Canada prendrait les mesures nécessaires pour que les Nations Unies reconnaissent le viol comme un crime de guerre dans la Convention de Genève et fassent enquête sur ce genre de crime. Je suis heureuse d'avoir reçu une réponse positive de sa part. Les femmes du monde entier surveillent ce que fera notre gouvernement sur cette importante question.

Je tiens à signaler que le viol est un crime de guerre et d'oppression partout dans le monde, un crime dont les femmes de la Somalie, du Pérou, du Timor oriental et de tous les continents ont été victimes. Dans toute guerre contre une race, une religion ou une ethnie, il y a une guerre distincte contre les femmes.

J'ai écrit récemment une lettre à la nouvelle ministre de la Défense nationale au sujet du comportement des troupes de maintien de la paix à l'étranger. Ces soldats ont besoin de formation et d'un code d'éthique qu'on doit

L'ajournement

mettre en application afin de s'assurer qu'ils n'ajoutent pas à l'oppression que subissent les femmes et les cultures qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Aujourd'hui, je veux une réponse au plus grand nombre de questions possible.

• (1810)

Je veux notamment savoir quelles mesures précises le gouvernement canadien prendra pour fermer les camps du viol et de la mort dans l'ancienne Yougoslavie.

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je tiens à dire à ma collègue qu'elle a soulevé une question très importante. L'une des atteintes parmi les plus pernicieuses et parmi les moins reconnues contre les droits de la personne est la violence envers les femmes. Et l'exemple le plus répugnant est certainement le viol systématique des femmes qui a actuellement cours sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine. De façon non équivoque, le gouvernement canadien a condamné à maintes reprises ces actes barbares et dégradants. De telles actions dans le but de terroriser des populations civiles constituent des manquements graves aux droits humanitaires.

Le gouvernement s'est engagé à ce que les responsables de ces violations soient jugés. C'est pour cela que nous sommes en faveur d'un tribunal *ad hoc* international chargé de juger ces crimes. Face à ces violations, nous avons réagi de façon concrète, en octroyant par l'intermédiaire du Haut-Commissariat pour les réfugiés une aide de 250 000 \$ pour les victimes de viol en Bosnie-Herzégovine. Nous avons également mis sur pied un Centre d'information chargé de recevoir du public canadien des témoignages relativement à ces crimes. Nous sommes en train d'étudier activement quelles autres formes d'aide nous pourrions apporter aux victimes.

Lors de la Session des commissions des droits de l'homme à Genève, le Canada entend jouer un rôle de leadership et demandera de nouveau à la Communauté internationale de faire cesser ces violations. Ces viols constituent une violation de la Convention de Genève et des protocoles additionnels.

Nous comprenons que la Commission d'experts chargée par l'ONU d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie va faire enquête sur ces viols systématiques, car ceci fait partie de son mandat. Et un Canadien, qui s'appelle le commandant William Frederick est membre aussi de cette commission.